



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

ASSOCIATION DES ESP CLAP

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Cela fait quatre ans qu'au travers de son dispositif expérimental les ESP CLAP ont pris leur envol dans les Pays de la Loire.

Faciliter les actions de nos équipes en leur proposant des outils toujours mieux structurés et adaptés à leurs besoins pour harmoniser leurs pratiques et fluidifier la prise en charge de leurs patients. Favoriser l'innovation pour proposer des solutions numériques en créant des partenariats avec les structures expertes. Proposer un accompagnement toujours plus personnalisé pour ne laisser aucune équipe au bord du chemin.

Telles sont quelques-unes des missions de l'association régionale.

L'année 2021 a été également consacrée à la structuration des partenariats. Passer des intentions aux actions serait-il un signe de maturité ?

Développer notre pouvoir d'agir collectif sur la santé est essentiel. Mutualiser les moyens (outils et méthodes) ; Partager les valeurs et les démarches qui favorisent la concrétisation des actions et des projets ; Accroître la possibilité que les pratiques et les différents modes d'organisation de soins coordonnés se développent et se démocratisent ; Œuvrer à constituer un socle solide et pérenne qui renforcera le collectif au service des usagers du système de santé.

Telles sont les valeurs portées par notre association régionale.

Pour l'heure, nous sommes sur les starting-blocks pour répondre aux critères définis par le cahier des charges de l'expérimentation nationale des « futures » ESP, dont les missions « socle » et « optionnelle » devraient être ouvertes à tous.

GHISLAINE MEILLERAIS



INTRODUCTION

Les évaluations sur le dispositif ESP CLAP ayant été finalisées fin 2020-début 2021, l'association des ESP CLAP a bénéficié d'une continuité dans les financements attribués par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire. Cette année 2021 a permis de revoir le cahier des charges initial avec les préconisations des évaluations réalisées sur le dispositif, dans l'objectif de se préparer à répondre à une expérimentation nationale.

Vous trouverez dans le rapport d'activité 2021 les actions menées par l'association durant cette année impactée comme l'an passé par la COVID. Les équipes ont pu continuer leur projet et leurs actions de coordination.

Pour rappel, le dispositif des Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient est un dispositif d'exercice coordonné expérimental en Pays de la Loire depuis 2018. Un cahier des charges régional coconstruit par les Unions Régionales des Professionnels de Santé et l'Agence Régionale de Santé définit ce dispositif d'ESP en dehors des Maisons de Santé Pluriprofessionnelle et des Centres de Santé. L'Association des ESP CLAP a pour objet l'accompagnement des professionnels de santé ligériens dans la création et la mise en place des projets de santé ESP CLAP. Elle permet aussi l'interface entre l'Agence Régionale de Santé et les équipes notamment dans la gestion administrative et financière de leurs actions.



| | | |
|-------|--|----|
| 1 | L'ASSOCIATION DES ESP CLAP | 1 |
| 1.1 | Assemblée Générale..... | 1 |
| 1.2 | Conseil d'administration | 2 |
| 1.3 | Bureau | 2 |
| 1.4 | Fonctionnement de l'association | 3 |
| 1.5 | Expérimentation nationale..... | 4 |
| 1.5.1 | Amendements au cahier des charges initial..... | 4 |
| 1.5.2 | Avenant 2 (ACI CPTS) et communication nationale | 4 |
| 2 | ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN ESP CLAP | 5 |
| 2.1 | Présentation, rencontre de professionnels de santé et création d'ESP CLAP..... | 5 |
| 2.2 | Typologie des ESP CLAP..... | 6 |
| 2.3 | Actions et financement des ESP CLAP | 7 |
| 2.3.1 | Les ESP CLAP en chiffres | 7 |
| 2.3.2 | L'association comme support aux actions | 8 |
| 2.4 | Accompagnement et suivi des ESP CLAP..... | 10 |
| 3 | COMMUNICATION..... | 12 |
| 3.1 | Articles et séminaire..... | 12 |
| 3.2 | Newsletter | 12 |
| 3.3 | LinkedIn | 12 |
| 3.4 | Site Internet & Espace Membre | 12 |
| 3.5 | Boîte à outils..... | 13 |
| 4 | PARTENARIATS, RENCONTRES..... | 13 |
| 4.1 | Rencontres régionales et départementales | 13 |
| 4.2 | Rencontres nationales et hors région | 15 |
| 4.3 | Lien avec l'APMSL..... | 15 |
| 5 | BUDGET PREVISIONNEL 2022..... | 16 |
| 6 | PERSPECTIVES 2022..... | 17 |
| | ANNEXES..... | 18 |

1 L'ASSOCIATION DES ESP CLAP

1.1 Assemblée Générale

L'Assemblée Générale des ESP CLAP s'est tenue **le jeudi 17 Juin 2021**. Cette année encore en raison du contexte sanitaire cette réunion s'est déroulée par visioconférence.

Lors de cette AG, 19 membres étaient présents, ainsi que les 2 salariées de l'association des ESP CLAP.

- Collège 1 (représentants des Unions Régionale de Professionnels de Santé des Pays de la Loire) : **12 représentants**
- Collège 2 (professionnels de santé membre d'une ESP CLAP) : **7 membres**

Au total sur les 66 équipes reconnues en 2021, 7 étaient représentées lors de cette AG. La crise sanitaire a joué un rôle important dans les absences lors de cette AG 2021.

De plus, même si la visioconférence est un outil de communication très pratique qui a permis de réaliser toutes nos réunions pendant la crise sanitaire, ce mode de fonctionnement présente quelques inconvénients : le manque de contact humain et d'échanges entre les professionnels de santé, le manque d'interaction de la part des participants, les problèmes techniques, L'association espère réaliser sa prochaine Assemblée Générale en présentielle.

Lors de cette Assemblée Générale ont été présentés les rapports suivants :

- Rapport moral 2020
- Rapport d'activité 2020
- Rapport du bilan financier 2020
- Rapport des comptes annuels 2020
- Perspectives et budget prévisionnel 2021
- Election des administrateurs (2021 – 2024)

Pendant cette réunion les représentants du Conseil d'Administration ont été votés, voici la nouvelle composition du CA :

| URPS | Représentants |
|---------------------------------|--|
| URPS Médecins libéraux | - Dr Pascale GEFFROY - Dr Emmanuelle VALAIS-JOYEAU - Dr Véronique MARTIN |
| URPS Infirmiers | - Mme Ghislaine MEILLERAI - Mme Stéphanie VILAIN - M. David GUILLET |
| URPS Pharmaciens | - M. Alain GUILLEMINOT |
| URPS Chirurgiens-dentistes | - Dr Dominique BRACHET |
| URPS Sages-femmes | - Mme Juliette LEVENT |
| URPS Masseurs-Kinésithérapeutes | - Mme Charlotte HADJEZ |
| URPS Pédicures-podologues | - Mme Mathilde MORILLEAU |
| URPS Orthophonistes | - M. Gaël HENRY |
| URPS Orthoptistes | - M. Cédric FERASSE |

URPS Biologistes

- M. Anthony MOUCHERE

ESP CLAP

- Mme Anne GUERPILLON (ESP CLAP Orvault)
- Dr Dominique CERCLE (ESP CLAP Cordemais)
- Mme Fabienne FERRE (ESP CLAP St Fulgent)

1.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'association des ESP CLAP s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2021. Les réunions ont eu lieu seulement en visioconférence à cause des réglementations liées à la crise sanitaire.

Les réunions se sont déroulées en janvier, mars, mai, juin et octobre 2021. Ces Conseils d'Administration ont permis aux administrateurs d'échanger sur le déploiement du dispositif, les liens avec les différents partenaires (ESP CVL, APSML, GCS e-santé...), la communication sur le dispositif (espace membre), la synthèse de l'évaluation, le travail sur l'expérimentation nationale, les budgets de l'association, l'amélioration des outils ESP CLAP, etc.

Le CA du 17 Juin 2021 a fait suite à l'Assemblée Générale pour élire les membres du nouveau Bureau. Les administrateurs ont élu à l'unanimité les membres du Bureau. Le second poste de co-président reste vacant.

Composition du nouveau Bureau :

Présidente : Mme Ghislaine MEILLERAIS, Infirmière libérale

Secrétaire : Mme Stéphanie VILAIN, Infirmière libérale

Secrétaire Adjoint : Dr Dominique CERCLE, Médecin généraliste

Trésorière : Mme Anne GUERPILLON, Diététicienne

Trésorière Adjointe : Mme Fabienne FERRE, Pharmacienne

1.3 Bureau

Le Bureau s'est réuni sept fois au cours de l'année 2021.

Trois points hebdomadaires ont aussi été réalisés avec certains membres du Bureau afin de faire un récapitulatif des événements/actualités/rencontres de l'association. Ces points avaient débuté en 2020 pour maintenir un lien avec les salariés pendant la période COVID et ont été prolongés notamment pour accompagner la nouvelle chargée de mission, Solène CHOLLET, dans sa prise de poste et ses nouvelles fonctions.

Le Bureau ayant changé de composition, nous avons accueilli Fabienne Ferré au poste de trésorière adjointe.

Les thématiques abordées au cours des Bureau tout au long de l'année 2021 sont nombreuses et diverses :

- le déploiement du dispositif (les projets en cours et reconnus) ;
- le budget 2021 ;
- la comptabilité et la trésorerie (factures, indemnisation des professionnels de santé) ;
- la gestion des ESP CLAP (rencontres, échanges, aides au bon fonctionnement) ;

- le travail avec l'Agence Régionale de Santé et la CPAM pour postuler à l'expérimentation nationale ;
- les ressources humaines notamment avec le changement dans l'équipe des salariées ;
- la création de l'espace membre ;
- le lien avec les différents partenaires (adhésion en 2021 au GCS e-santé).

1.4 Fonctionnement de l'association

❖ Commissaires aux comptes

En 2020, le commissaire aux comptes, Monsieur CLAVERY, a fait des recommandations pour améliorer le fonctionnement du dispositif de l'association des ESP CLAP.

Nous avons donc créé un espace membre individuel afin que tous les professionnels en ESP CLAP puissent avoir accès à un maximum de données.

Notre graphiste, a donc travaillé en binôme avec les salariées sur la création de cet espace. Il est directement accessible par les professionnels de santé via notre Site Internet. Chaque espace est individuel, les membres se connectent avec leur adresse mail personnelle. Sur cet espace ils pourront retrouver **les documents importants** : leur convention signée, le projet de santé de leur équipe et la feuille d'émergencement signée par tous les membres sur l'écriture du projet.

❖ Ressources humaines

Le 30 Avril 2021, notre chargée de mission, Marine ROSSIGNOL, en poste depuis la création du dispositif des ESP CLAP, a quitté ses fonctions. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses futurs projets professionnels.

Elle a pu réaliser un tuilage avec sa remplaçante, **Solène CHOLLET**, qui a pris ses fonctions le 19 Avril 2021. Nous souhaitons la bienvenue à Solène qui a pris ses fonctions avec brio et qui est allée rapidement à la rencontre des professionnels de santé.

*** A droite de la photo Solène CHOLLET, et à gauche Marine ROSSIGNOL.*



1.5 Expérimentation nationale

1.5.1 Amendements au cahier des charges initial

Début 2021, trois réunions ont été programmées afin de finaliser et présenter les évaluations réalisées sur notre dispositif. Ces dernières ont mis en avant la pertinence du dispositif expérimental des ESP CLAP.

Cependant, elles ont aussi permis de montrer qu'il y avait certains axes pour lesquels une amélioration était attendue. Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, quatre réunions ont eu lieu avec l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire (interlocutrice principale : Mme Bonnaval¹), la coordination régionale de l'Assurance Maladie (interlocuteur principal : Mr Busson²) et les élus de l'association des ESP CLAP.

Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger ensemble pour réajuster le cahier des charges des ESP CLAP tel qu'il avait été proposé au départ. Ce nouveau cahier des charges a pour objectif de définir le cadre de l'expérimentation dans la continuité de celle engagée en 2018 et revue à l'aune des préconisations issues de l'évaluation.

Ces différentes rencontres ont donc été nécessaires pour préparer notre souhait de candidater à l'expérimentation nationale.

Pendant ces rencontres nos interlocuteurs à l'ARS et à l'Assurance Maladie nous ont informés sur les avancées au niveau de l'expérimentation nationale.

1.5.2 Avenant 2 (ACI CPTS) et communication nationale

Le 20 Décembre 2021 les syndicats de professions de santé libérales et l'assurance maladie ont signé : l'Avenant 2 (de l'ACI CPTS) à l'accord conventionnel interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé.

« Les partenaires s'accordent pour proposer, dans un premier temps, de mener des expérimentations afin d'affiner un modèle d'équipe de soins répondant aux attentes de l'assurance maladie et des professionnels de santé engagés dans ces dispositifs »

« L'exemple des dispositifs mis en place dans différents départements constitue une référence pertinente qui pourrait être examinée dans la perspective de la mise en place d'un nouveau cadre conventionnel sur la valorisation du travail de ces équipes³ »

Cette expérimentation nationale est envisagée sur une durée d'un an. Il y a un groupe de travail issu de la Commission Paritaire Nationale qui doit se mettre en place et proposer un cahier des charges pour le premier trimestre 2022. Il devra réfléchir :

- Au périmètre géographique de l'expérimentation
- A la forme des équipes (prérequis pluri pro, 1 MG, projet de santé validé par l'ARS)

¹ Chargée de projets Exercices coordonnés, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie, Département Accès aux Soins Primaires

² Coordination régionale Assurance Maladie

³ Avenant 2 : A l'accord conventionnel interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé, Article 1 Les équipes de soins, page 3

- Aux missions (une mission principale pour les équipes à choisir parmi une liste définie à travailler, exemples : le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, la prévention des hospitalisations/ré-hospitalisations et la prise en charge des patients plus précocement en sortie d'hospitalisation, la prise en charge des personnes à haut risque iatrogénique (AVK, insuline, anticancéreux per os ...) ;
- Au Financement

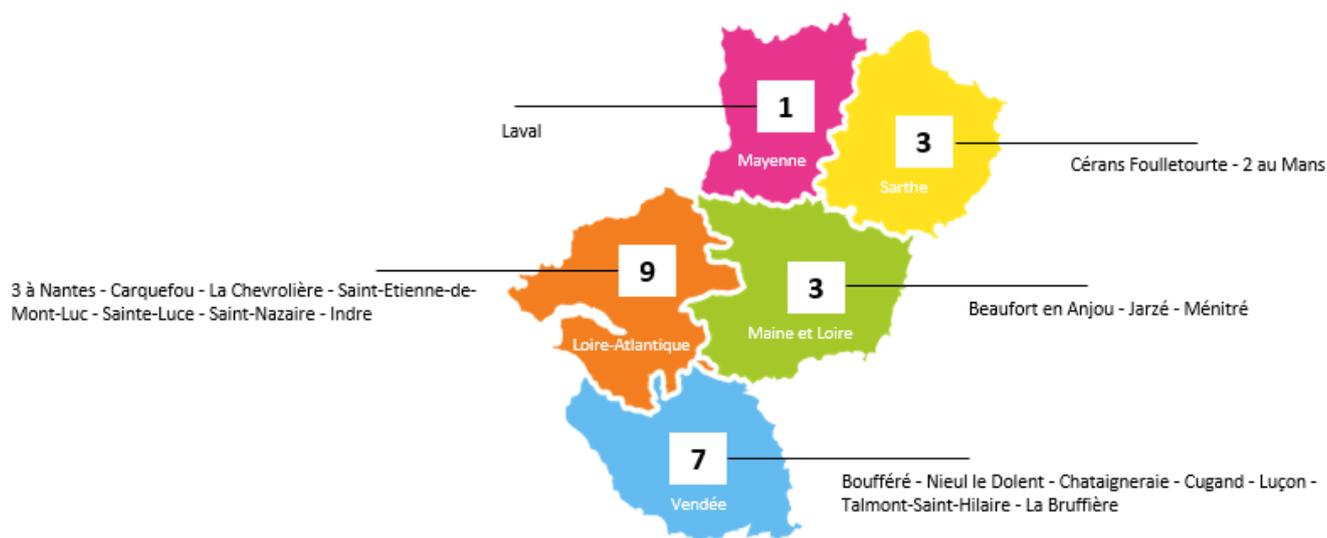
Fin décembre 2021, Mr Florent POUGET⁴, a transmis ce nouveau cahier des charges à la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) du Ministère de la Santé et des Solidarités. Ce partage ayant pour objectif de donner à voir ce que l'on fait, profiter de l'avance de notre dispositif pour montrer notre intérêt (avant la parution de l'appel à candidatures de l'expérimentation nationale).

2 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN ESP CLAP

2.1 Présentation, rencontre de professionnels de santé et création d'ESP CLAP

Tout comme en 2020, la possibilité de créer de nouvelles ESP CLAP peut se faire dans les Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) du Zonage Médecin⁵ défini par l'ARS. Ce dernier ayant été revu en janvier 2021. De plus, en lien avec l'ARS, la possibilité de créer des ESP CLAP sur les Quartiers Politiques de la Ville (QPV)⁶ a été rendu possible en 2021.

En 2021 il y a **eu 23 contacts** avec des professionnels de santé par téléphone ou visioconférence **qui ne se situent pas dans des zones ZIP ou QPV**. Une majorité se situent Loire Atlantique et en Vendée :

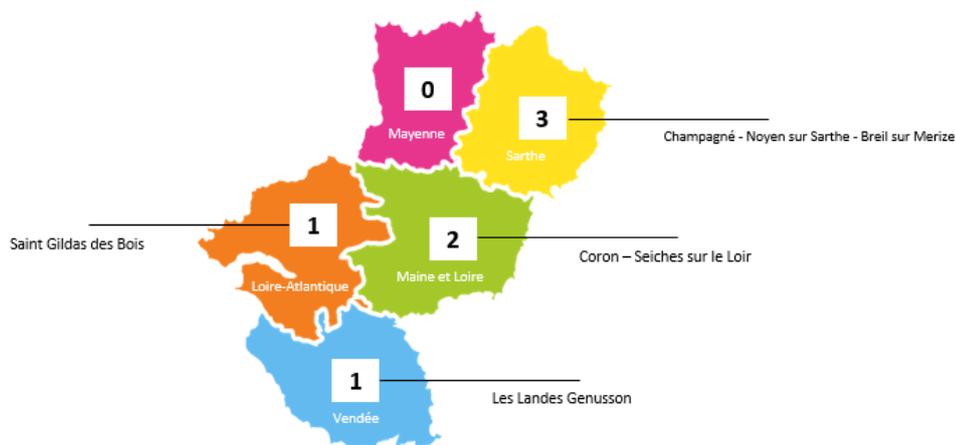


⁴ Directeur de la Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie (DOSA) à l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

⁵ Annexe 1 : Zonage Médecin pour les Pays de la Loire

⁶ Annexe 2 : Les quartiers prioritaires de la ville pour les Pays de la Loire

En 2021, **7 présentations** du dispositif ESP CLAP ont été réalisées auprès de professionnels de santé intéressés en **Zone d'Intervention Prioritaires et/ou Quartier Politique de la Ville**, en présence de l'animateur territorial de l'agence régionale de santé :



2.2 Typologie des ESP CLAP

En 2021, 9 nouveaux projets ont été reconnus par l'ARS. Sur ces 9 équipes, 5 projets avaient été déposés en 2020 et 4 ont été déposés en 2021.

En fin d'année 2021, 1 projet a été déposé à l'ARS et reste donc en attente de reconnaissance.

Au total, il y a donc 66 ESP CLAP au 31 Décembre 2021.

Répartition des équipes par département

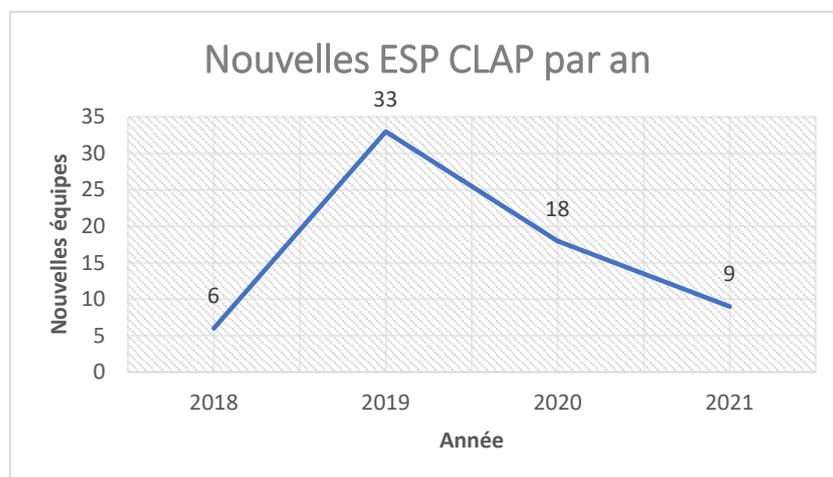
27 ESP CLAP dans le 44

13 ESP CLAP dans le 49

1 ESP CLAP dans le 53

9 ESP CLAP dans le 72

16 ESP CLAP dans le 85



Le graphique nous montre entre 2019 et 2021 une chute dans la création de nouvelles équipes. Cela s'explique depuis 2020 avec la limitation à des territoires (ZIP, QPV).

Au 31/12/2021, l'association des ESP CLAP comptabilisait **823** professionnels de santé membres d'ESP CLAP.

2.3 Actions et financement des ESP CLAP

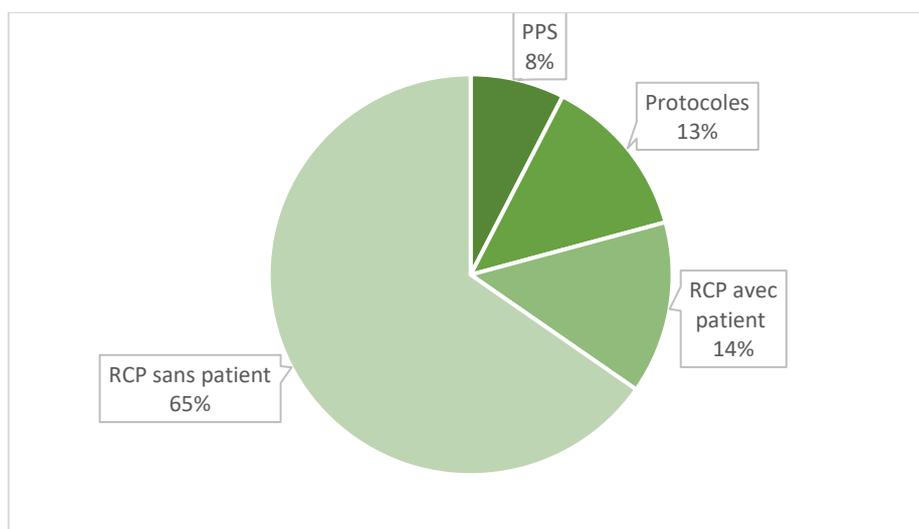
2.3.1 Les ESP CLAP en chiffres

En 2021, **59 équipes sur 66** ont réalisé des actions.

En 2021, l'association a indemnisé **181 885,68 €** aux équipes pour l'écriture des projets et les actions mises en place. Aucune de nos ESP CLAP n'a dépensé le budget maximum alloué soit : 10 000 €.

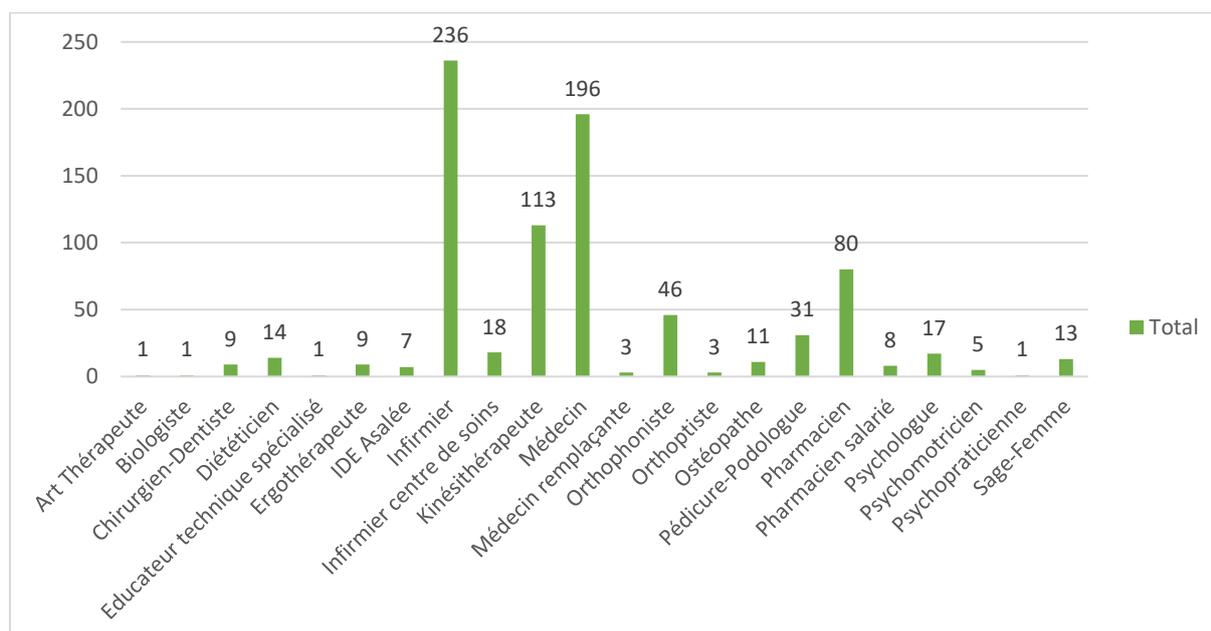
En 2021, les ESP CLAP ont réalisé **438 actions**.

- Répartition des indemnisations par types d'actions du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021



La Réunion de Concertation Pluriprofessionnelle sans patient est l'action la plus utilisée par les ESP CLAP.

- Représentativité des professions en ESP CLAP en 2021



Dans les ESP CLAP, les médecins généralistes, les infirmiers et les kinésithérapeutes sont les professions les plus représentées.

On remarque tout de même la présence non-négligeable des ostéopathes et des psychologues dans les équipes et leurs participations aux actions malgré le fait que l'association ne puisse les indemniser (ces professions n'étant pas inscrites au Code de la Santé Publique).

➤ *Tableau récapitulatif des thématiques des protocoles réalisés par les ESP CLAP*

| | |
|---|-----------|
| Observance médicamenteuse | 2 |
| Sortie d'hôpital | 4 |
| Plaies chroniques | 6 |
| Diabète | 10 |
| AVK | 6 |
| Covid-19 | 1 |
| Vaccination Covid-19 | 10 |
| Vaccination grippe | 1 |
| Vaccination | 3 |
| Dénutrition | 2 |
| Prise en charge du surpoids et de l'obésité chez l'adulte | 1 |
| Remise en mouvement lutte contre la sédentarité | 1 |
| Asthme | 1 |
| Personne âgée polymédiquée | 1 |
| Troubles de l'oralité | 1 |
| HTA | 1 |
| Insuffisance cardiaque | 1 |
| Perte autonomie | 1 |
| Réseau du rachis | 1 |
| Chirurgie orthopédique programmée | 1 |
| Brûlures | 1 |
| Tableau stock vaccins | 1 |
| Trouble du comportement excessif | 1 |
| Total | 58 |

On constate en 2021 que les deux thématiques qui reviennent le plus dans la mise en place des protocoles sont le « **diabète** » et la « **vaccination COVID-19** ».

58 protocoles ont été réalisés avec des thèmes très variés ce qui permet d'enrichir notre base de données des protocoles et de faire du lien entre les équipes avec validation de ces dernières.

2.3.2 L'association comme support aux actions

❖ Questionnaire vaccination

En 2021, l'association a proposé aux équipes un questionnaire sur la vaccination COVID.

Ce questionnaire avait pour but de connaître et mettre en valeur l'implication des équipes dans la vaccination contre la COVID-19. Cela a permis à l'association de recenser les équipes qui pratiquent la vaccination contre la COVID-19 et comprendre leur implication dans cette démarche.

Un questionnaire⁷ qui a été un succès car **47 ESP CLAP ont répondu sur 65**.

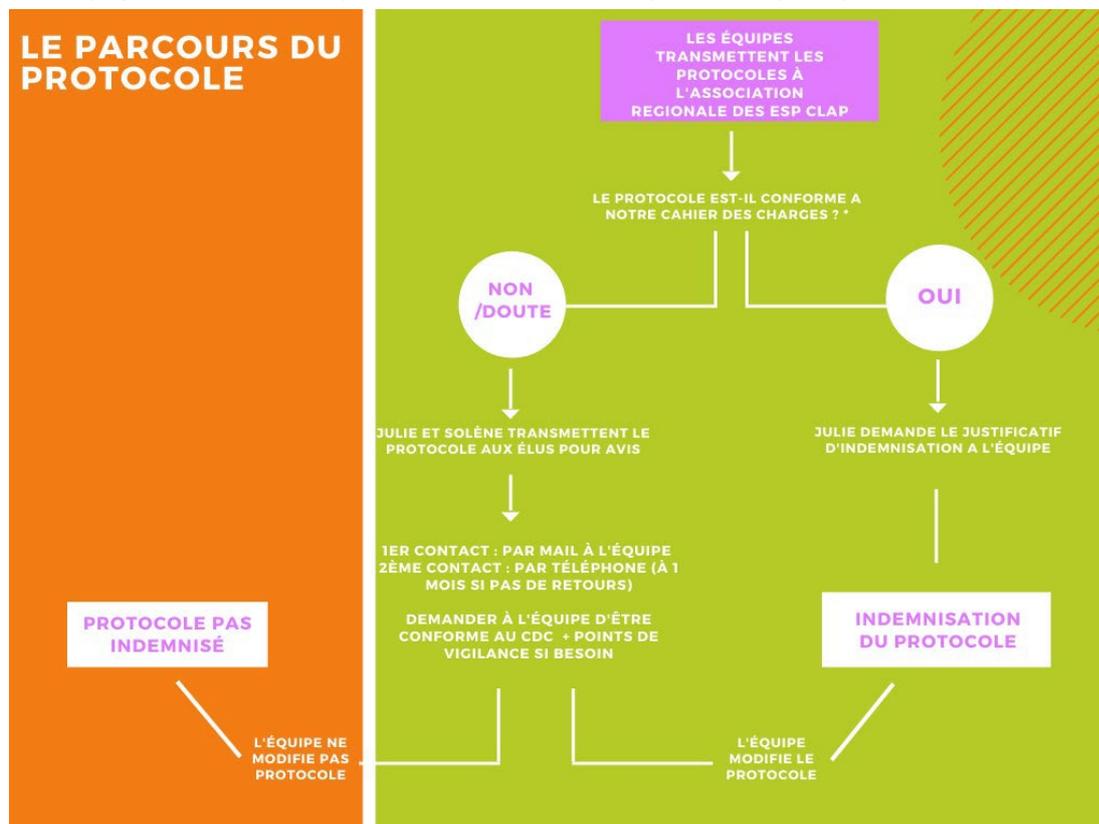
Les résultats de cette enquête ont ensuite été transmis via la newsletter à tous nos membres et nos partenaires.

Ce questionnaire nous a donné des idées pour de nouvelles enquêtes à venir afin de mettre en avant le travail des ESP CLAP mais aussi pour les accompagner au quotidien dans ce travail.

❖ Commission protocoles

Après avoir remarqué que les équipes rencontraient plusieurs difficultés dans la mise en place/écriture de leurs protocoles, le Bureau de l'association ESP CLAP, ainsi que les salariées ont décidé de mettre au clair le schéma du « parcours du protocole ». L'association ne souhaite pas changer la procédure actuelle, mais bien rester souple et augmenter l'accompagnement des équipes dans l'écriture de leur protocole.

Après réception des protocoles, l'association prendra le temps de relire le protocole en vérifiant que les équipes répondent au cadre réglementaire⁸ du cahier des charges actuel afin de pouvoir les accompagner (l'écriture du protocole, modification, ajouts etc.) pour pouvoir les indemniser.



⁷ Annexe 3 : Analyse du questionnaire vaccination

⁸ Cadre réglementaire du cahier des charges sur les protocoles : « Mise en œuvre de protocoles pluriprofessionnels. Un protocole pluriprofessionnel décrit, pour une situation type, le schéma optimal de prise en charge par l'équipe en précisant qui fait quoi, quand et comment. Le choix des thèmes se fait en lien avec les besoins identifiés par l'équipe. Les protocoles sont régulièrement évalués et mis à jour. »

2.4 Accompagnement et suivi des ESP CLAP

En 2021, **42 points annuels** ont été réalisés auprès des différentes équipes. Une majorité ont dû se réaliser en visioconférence. Certains rendez-vous ont pu se tenir en présentiel à la demande des professionnels de santé quand le contexte sanitaire paraissait plus opportun.

Une majorité de ces rencontres se sont réalisées en présence des animateurs territoriaux de l'ARS. Ces réunions proposées aux équipes sont l'opportunité pour elles de nous faire un retour de leur année passée en ESP CLAP : les actions réalisées, les questionnements, leurs demandes, des demandes d'accompagnement, des besoins, des remarques, des constats à partager, etc. C'est aussi l'occasion de connaître comment l'équipe s'organise pour mettre en place ces actions, également s'il y a des changements dans la composition des membres de l'équipe (départs, arrivées) ; mais aussi de connaître les perspectives de chacune des équipes : quelles seront les thématiques, les actions envisagées ensemble sur l'année à venir.

Lors de ce temps l'animateur territorial indique aussi les actualités de leur territoire comme par exemples : un projet de CPTS en cours, des groupes de travail dans le cadre du contrat local de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles proches, les liens avec les EHPADs, etc.

A beaucoup d'entre elles nous avons indiqué notre partenariat avec le GCS e santé qui propose via leurs chargés d'appui, de venir à la rencontre des professionnels de santé afin de leur présenter les outils numériques qu'ils proposent. Notre adhésion au GCS e santé permet pour toutes nos équipes la gratuité de l'application mobile Globule pour une durée de 3 ans. Nombreuses sont les équipes intéressées par ce dispositif. *« Cette application permet de suivre de manière coordonnée et sécurisée les patients complexes. Similaire à une messagerie instantanée, elle permet aux professionnels d'échanger de manière sécurisée sur les patients, de partager des documents, des photos et des informations. »*

Nous avons aussi profité de ces temps pour leur transmettre les actualités de notre association régionale :

- la création de l'espace membre individuel
- l'expérimentation nationale à venir

Quand cela était nécessaire nous évoquions : le kit d'aide à la création d'une association, la possibilité de mise en relation avec d'autres équipes, la liste de thématiques de protocoles, les partenaires et les contacts de ces derniers, le dossier de prévention à déposer à l'Agence Régionale de Santé, etc.

Globalement, toutes les équipes mettent en avant la pertinence du dispositif ESP CLAP. Cela leur a permis une interconnaissance, le partage de pratiques, une harmonisation dans le discours porté auprès des patients, une meilleure communication etc. Plusieurs équipes soulignent l'amélioration dans la prise en charge et le parcours du patient dans la formalisation d'une coordination pluriprofessionnelle au service de ce dernier.

Pluriprofessionnel
Amélioration
Coordination
Partage
Interconnaissance
Formalisation
Harmonisation
Communication

Certaines regrettent le manque de temps pour formaliser et valoriser l'ensemble des actions réalisées (notamment pour 2021 dans la phase de vaccination face à la Covid 19). D'autres équipes nous indiquent ne pas avoir pris le temps de se réunir, de lancer ; relancer la dynamique ESP CLAP étant épuisés par l'investissement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

2022 semble pour les professionnels de santé un nouveau cap positif afin de relancer leur dynamique et formaliser leurs rencontres et actions.

Nous nous sommes aussi aperçus que pour certaines des **ESP CLAP ayant 1 an de fonctionnement**, le premier point annuel était souvent très nécessaire afin de rappeler le fonctionnement du dispositif, les outils à leur disposition etc. Face à ces constats notre association a soumis l'idée de mettre en place à partir de 2022, pour les nouvelles équipes reconnues **un accompagnement renforcé**. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'un échange téléphonique, mail, visioconférence ou présentiel quand cela le nécessite, avec le/les référent/s de l'équipe afin de faire un point d'étape. Lors de ces temps d'accompagnement renforcé les professionnels de santé pourront souligner leurs difficultés, leurs besoins ou au contraire nous indiquer qu'il n'y a pas de freins remarquables à la dynamique de leur ESP CLAP. **La réelle volonté de notre association est d'accompagner les professionnels de santé dans leur première année d'expérience ESP CLAP.**

L'année 2021 a permis avec les animateurs territoriaux de l'Agence Régionale de Santé de pouvoir faire le **point sur les ESP CLAP dites « dormantes »**. Par cette dénomination nous qualifions les ESP CLAP pour lesquelles après diverses sollicitations, relances de notre part, ces professionnels ne nous donnent pas réponse. Ce sont aussi les équipes qui depuis leur reconnaissance ne réalisent pas d'actions.

En 2021, **une équipe s'est retrouvée sans médecin donc n'ayant plus le prérequis pour pouvoir être en ESP CLAP**. L'ARS avec les élus locaux travaillent à un projet de territoire en matière de santé afin d'attirer de nouveaux professionnels de santé dont des médecins généralistes. Cette ESP CLAP est aussi en dormance pour l'année 2022 en attendant l'arrivée de nouveaux médecins (un point de situation sera effectué fin 2022 avec l'ARS). Ainsi, l'ARS nous avait informés que les professionnels de santé de cette ESP CLAP ne pourront plus être financés pour les actions de coordination autour du patient dans l'attente d'une supervision spécialisée médecine générale.

Deux ESP CLAP ont émis le souhait d'en savoir davantage sur le dispositif des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles. A ce niveau des informations générales ont été transmises, un parcours d'accompagnement reste à déterminer avec notre structure partenaire et accompagnant des MSP : l'APMSL⁹.

Nous avons accompagné et suivi trois ESP CLAP dans le dépôt de projet prévention à l'Agence Régionale de Santé.

⁹ Site de l'APMSL : <https://www.apmsl.fr/>

3 COMMUNICATION

3.1 Articles et séminaire

- En novembre 2021, Hélène Colau, journaliste à la revue « **L'infirmière** » nous a contactés pour réaliser un article sur notre dispositif avec des témoignages d'infirmiers en ESP CLAP. Notre présidente ainsi que trois membres d'équipes ont été interviewés. L'article paraîtra en 2022.
- Notre association a participé au **séminaire Inter URPS** qui s'est tenu le 23 novembre 2021. Nous avons présenté notre dispositif lors d'un atelier auprès des nouveaux élus des URPS, de plus deux membres de notre Bureau (Stéphanie Villain et Anne Guerpillon) ont témoigné de leur expérience en ESP CLAP.

3.2 Newsletter

Mensuellement, les membres ESP CLAP et les partenaires reçoivent notre newsletter. Elle nous permet de :

- transmettre l'actualité de l'association ;
- partager nos événements et ceux des partenaires ;
- partager des documents (outils, dossier de candidatures pour les appels à projet prévention ARS, ... etc.) ;
- mettre en ligne des enquêtes afin de valoriser le travail effectué par les équipes (ex : la vaccination COVID au sein des ESP CLAP)

Nous constatons qu'elle est appréciée par nos membres.

Ci-dessous les taux d'ouverture de nos Newsletters sur l'année 2021, ainsi que le taux de clics et le taux de désabonnement :



Pour mieux comprendre ces chiffres, selon un article publié par Sendinblue (logiciel utilisé par notre association) qui met en avant les statistiques de l'emailing en 2020, le taux d'ouverture moyen des campagnes B2B (à destination des professionnels) est de 25,85%. Le taux de clic moyen est de 1,27 % et le taux de désabonnement moyen est de 0,05 %.

3.3 LinkedIn

La page LinkedIn est toujours active et accessible à tous les membres, partenaires et tout autre personne souhaitant suivre notre actualité.

Cette page a permis en 2021 de mettre en ligne et partager l'offre d'emploi pour le recrutement de la nouvelle Chargée de mission.

3.4 Site Internet & Espace Membre

La grande nouveauté du Site Internet de l'association est la mise en place d'un espace membre. L'espace membre du Site Internet de l'association a été mis en ligne le 17.09.2021. L'accès est individuel à tous les professionnels de santé en ESP CLAP.

Les 823 membres en ESP CLAP peuvent donc désormais se connecter à leur espace membre quand ils le souhaitent.

Cet espace permet aux professionnels de santé d'avoir accès à :

- La boîte à outils des ESP CLAP
- Le projet de santé de l'équipe
- La convention individuelle
- Les coordonnées des partenaires
- L'actualité de l'association
- Les anciennes newsletters
- Accès à la FAQ
- Etc. ...

Cet espace a été pensé par les salariées de l'association à la demande des équipes. C'est notre graphiste, Marie Chiron, qui l'a mis en forme en fonction de nos demandes et des besoins des équipes.

L'espace membre est un moyen pour partager et communiquer des informations. Cet outil reste évolutif et nous pourrions l'améliorer au fur et à mesure des retours des professionnels de santé.

Afin d'informer les équipes de la mise en place de l'espace membre nous avons communiqué dans les newsletters en donnant des tutoriels pour l'aide à la connexion. De plus, la chargée de mission l'évoque à chaque point annuel avec les équipes.

3.5 Boîte à outils

En 2021, deux nouveaux outils ont été créés à la demande des professionnels de santé

- Guide : « Comment se créer en association ? »¹⁰
- Guide d'accompagnement à l'écriture du projet de santé¹¹

4 PARTENARIATS, RENCONTRES

Notre chargée de mission et les élus du Bureau ont rencontré tout au long de l'année 2021 de nombreux partenaires.

4.1 Rencontres régionales et départementales

❖ Echanges avec les partenaires institutionnels

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
 - Nombreux échanges avec AT ARS sur les équipes actuelles, des projets à venir, des échanges sur des situations de territoire, suite à des points annuels / Présentation dispositif ESP CLAP Délégation Maine et Loire ; puis ponctuellement AT ARS nouvellement arrivés sur toutes les DT
 - ARS COPIL régional COVID : tester, tracer, isoler

¹⁰ Annexe 4 : Guide d'accompagnement à la création d'une association loi 1901 – Association ESP CLAP

¹¹ Annexe 5 : Guide d'accompagnement à l'écriture du projet de santé

- L'ARS et la coordination régionale de la CPAM des Pays de la Loire : dans le cadre du cahier des charges et de l'expérimentation nationale
- Conseil Départemental de Sarthe

- ❖ **Echanges au sujet des évaluations**
- Réunions avec le Département de Médecine Générale de l'Université de Nantes

- ❖ **Echanges avec les structures d'accompagnement/ de mise en œuvre des exercices coordonnés**
- APMSL qui accompagne les projets de Maison de Santé Pluriprofessionnelle
- Inter URPS accompagnement CPTS
- Plusieurs présentations à des CPTS comme par exemple : Centre Vendée, Pays de Retz, Le Mans Agglomération, Littoral Vendéen, Sèvre et Loire, Sud Loire Vignoble
- ❖ **Echanges avec les chargés de mission santé des communautés de communes et les liens qu'ils peuvent faire avec les professionnels de santé de leur territoire**
- Terres de Montaigu
- Sud Loire Vendée
- Pays de Chantonnay
- Val de Sarthe
- Grand Lieu communauté (présentation faite des exercices coordonnés dans le cadre du Contrat Local de Santé)

- ❖ **Echanges avec les Structures Régionales d'Appui et d'Expertise en région Pays de la Loire**
- SRAE : Nutrition (+ Dispositif On y Va – Activité Physique Adapté), Addiction, Sensoriel, Troubles des Apprentissages, COREVIH
- Crehpsy des Pays de la Loire
- IREPS / SRETP / Promo Santé (Temps fort des Rencontres Régionales 2021 de PromoSanté « Inégalités sociales de santé : actions ! »)

- ❖ **Echanges au sujet du numérique**
- GCS e santé
 - Webinaire GCS e sante : Solution PARCOURS et Globule
 - Webinaire présentation Entractes – Plexus – Messagerie Sécurisée en Santé

- ❖ **Echanges avec des partenaires sur des projets spécifiques**
- URPS (présentation REPER, D'NUT)
- Inter URPS SAS
- France Asso Santé
- Projet On Y va : activité physique adaptée
- DAPS 85
 - Groupe de Travail sur le e-parcours interopérabilité SI métier et Parcours, sur la lisibilité entre les structures de coordination infographie et cartographie, sur la gouvernance (Instance des Partenaires Instance Territoriale des Partenaires du Parcours complexe)
- PALEX
- Plateforme PRIOR Maladies Rares
- Ambassadeur Mois Sans Tabac / Webinaire Mois Sans Tabac
- Apajh
- DAC 44

4.2 Rencontres nationales et hors région

- Echanges avec le Centre Val de Loire / URPS IDEL Grand Est
- Trois présentations téléphoniques du dispositif à des professionnels de santé hors région pays de la Loire : Auvergne, Creuse, Gironde
- Groupe de travail Qualité de Vie au Travail en lien avec le Centre Val de Loire

4.3 Lien avec l'APMSL

Fin 2021, suite à la volonté de professionnels de santé de deux ESP CLAP de connaître les possibilités d'évolution de leur ESP CLAP en Maison de Santé Pluriprofessionnelle, nous nous sommes rapprochés de l'APMSL (qui accompagne ce type de projet en région Pays de la Loire). De plus cette structure dans le cadre de leur CPOM avec l'ARS a une fiche projet concernant : « l'Accompagnement d'ESP CLAP vers la structuration MSP ». Ainsi, pour formaliser cette démarche, une rencontre a eu lieu entre les élus des deux associations à l'automne 2021, à cette occasion nous avons convenu d'une méthodologie commune et d'un rétroplanning.

Nous nous sommes ensuite réunis à quatre reprises en COTECH en 2021 afin de présenter nos structures et nos accompagnements, mais aussi pour travailler à une ébauche de convention de partenariat. La convention a pour objectifs de fixer les modalités de partenariat entre nos deux structures afin :

- D'accompagner les projets d'exercice coordonné pluriprofessionnel libéral en fournissant de l'information sur les dispositifs ESP CLAP et MSP en fonction des besoins repérés ;
- De créer le cadre pour mettre en œuvre l'accompagnement commun à l'évolution des ESP CLAP vers le dispositif MSP ;
- D'accompagner l'évolution de tout ou partie d'équipes ESP CLAP souhaitant créer ou intégrer des MSP (selon le nombre prévu dans le CPOM de l'APMSL).

La formalisation de la convention de partenariat est prévue en janvier 2022 afin de présenter ces premiers éléments en COPIL avec les élus de nos associations pour validation.

5 BUDGET PREVISIONNEL 2022

Budget prévisionnel 2022 - Association des ESP CLAP des Pays de la Loire

| Budget 2022 Association des ESP CLAP | | | | | | TOTAL |
|---|---|--|---|--|----------|-----------|
| Accompagnement création/suivi des ESP CLAP | Ecriture du projet et Actions : Indemnités des professionnels de santé | Gestion Financière | Indemnités des membres du bureau et du Conseil d'Administration | Matériels, mobiliers, autres charges | | |
| Poste : Chargé de mission à temps plein 53 000 € Frais de déplacement (présentation - suivi) 5000 € Communication 4 000€ <u>Détails :</u> - Sendblue : 348€/an - Maintenance logiciel Site internet, PC : environ 2000€/an + Autres : Organisation évènement (ex: AG) | Indemnité écriture du projet de santé Indemnité des actions 70 équipes 5000€/par équipe/par an | Frais annuel : Comptable et Commissaire aux comptes 7 000€ Poste : Assistante administrative à temps plein 33 000€ | Indemnité des élus du bureau : 5 élus Indemnité des élus des petites URPS pour leur participation au CA Indemnité des professionnels membres d'ESP CLAP pour témoignages et pour leur participation au CA | Charges locatives et de fonctionnement Outils de travail à distance <u>Détails :</u> Zoom : 201,48€/an Yousign : 300€/an <u>Adhésion :</u> Fédération des soins primaires 500€/an GCS e-santé 200€/an Matériel et mobilier Assurance et banque Logiciel de suivi : Licence File Maker : 800€ | | |
| Montant du projet 2022 | 62 000 € | 300 000 € | 40 000 € | 20 000 € | 12 000 € | 434 000 € |
| Report 2021 | 10 601,37 | 112 495,00 | 5 536,46 | 2 138,69 | 0,00 | 130 772 € |
| Montant du projet 2022 - Report 2021 | 51 399 € | 187 505 € | 34 464 € | 17 861 € | 12 000 € | 303 228 € |

6 PERSPECTIVES 2022

Expérimentation nationale

Nous espérons que notre dispositif sera retenu pour l'expérimentation nationale et nous aimerions voir notre cahier des charges évoluer suite aux évaluations.

Création de nouvelles ESP CLAP

En 2022, l'association continuera d'accompagner la mise en place de nouvelles ESP CLAP sur les zones ZIP et QPV. Nous espérons que l'expérimentation nationale permettra de ne plus avoir de délimitation territoriale compte tenu de la demande croissante de professionnels de santé en dehors de ces zonages et ayant les prérequis pour devenir une ESP CLAP.

Webinaires

Nous avons pour projet de proposer à nos professionnels de santé en ESP CLAP des webinaires sur des thèmes divers (l'administratif en ESP CLAP, la mise en place d'un protocole, ...) afin de les accompagner au quotidien. Début 2022, nous proposerons aux équipes un questionnaire pour définir leurs attentes.

Boîte à outils

Nous souhaitons continuer d'améliorer tous les outils à disposition des équipes, mais aussi pouvoir en proposer de nouveaux afin de leur faciliter le travail au quotidien. La mise en place l'espace membre en 2021 pourra aussi être améliorée sur cette année en fonction des retours.

Partenaires

Nous avons pour souhait de continuer nos collaborations avec les différents partenaires :

- *Formalisation d'une convention de partenariat entre notre structure et l'APMSL pour accompagner les ESP CLAP qui émettraient le souhait de faire évoluer leur équipe en MSP ;*

Travail commun avec l'ARS et l'Inter-URPS CPTS pour améliorer notre communication et la lisibilité entre nos différents dispositifs.

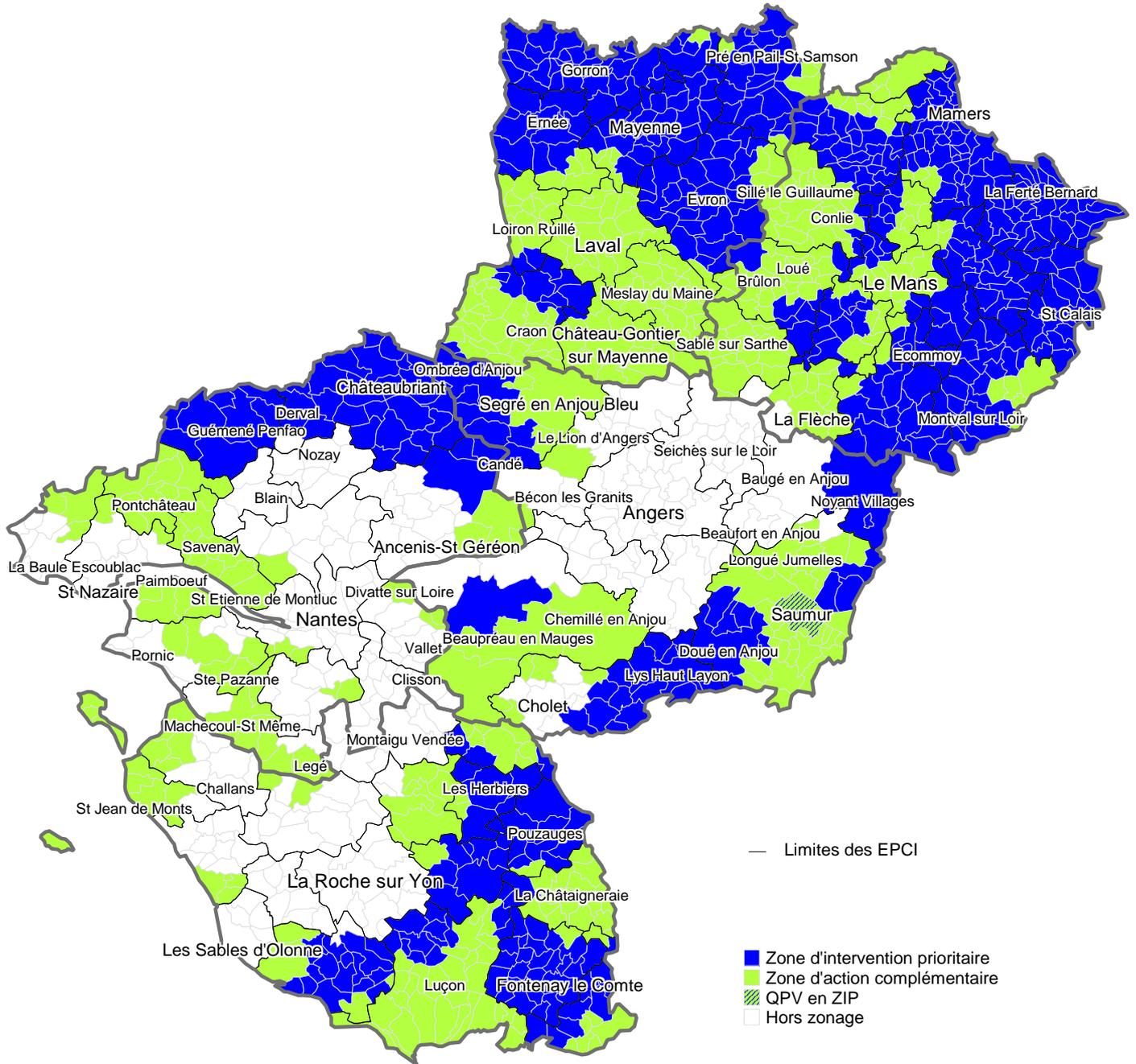
Assemblée **G**énérale 2022

Afin de clôturer l'expérimentation régionale, l'association a la volonté d'organiser son AG 2022 en présentiel sur une journée afin de mettre en avant le travail réalisé par nos ESP CLAP, favoriser les échanges et l'interconnaissance et faire intervenir différents partenaires.

ANNEXES

- **Annexe 1** : Zonage Médecin pour les Pays de la Loire
- **Annexe 2** : Les quartiers prioritaires de la ville pour les Pays de la Loire
- **Annexe 3** : Analyse du questionnaire Vaccination
- **Annexe 4** : Guide d'accompagnement à la création d'une association loi 1901 - Association ESP CLAP
- **Annexe 5** : Guide d'accompagnement à l'écriture du projet de santé

Zonage Médecin pour les Pays de la Loire



Annexe 2 : Les quartiers prioritaires de la ville pour les Pays de la Loire

Les QPV en Pays de la Loire

| Dép | EPCI | Commune | Nom quartier |
|-----------------|----------------------------|------------------|--------------------------------|
| 44 | CARENE | Saint-Nazaire | Ville Ouest |
| 44 | CARENE | Saint-Nazaire | Petit Caporal |
| 44 | CARENE | Saint-Nazaire | Robespierre/Prézegat |
| 44 | CC du Castelbriantais | Chateaubriand | La ville aux Roses |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Bellevue |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Les Dervallières |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Le Breil |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Bout des Landes/Bout des Pavés |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | La Boissière |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | La Petite Sensive |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Port Boyer |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Le Clos Toreau |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Le Ranzay |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Malakoff |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | Bottière Pin Sec |
| 44 | Nantes Métropole | Nantes | La Halvèque |
| 44 | Nantes Métropole | Orvault | Orvault Plaisance |
| 44 | Nantes Métropole | Rezé | Rezé Château |
| 44 | Nantes Métropole | Saint-Herblain | Le Sillon de Bretagne |
| TOTAL 44 | 3 | 6 | 19 |
| 49 | Angers Loire Métropole | Angers | Belle Beille |
| 49 | Angers Loire Métropole | Angers | Roseraie |
| 49 | Angers Loire Métropole | Angers | Savary |
| 49 | Angers Loire Métropole | Angers | Grand Pigeon |
| 49 | Angers Loire Métropole | Angers | Monplaisir |
| 49 | Angers Loire Métropole | Angers | Hauts de Saint Aubin |
| 49 | Angers Loire Métropole | Angers | Beauval Bedier Morellerie |
| 49 | Angers Loire Métropole | Trélazé | Le Grand Bellevue |
| 49 | CA du Choletais | Cholet | Bretagne Bostangis |
| 49 | CA du Choletais | Cholet | Jean Monnet |
| 49 | CA du Choletais | Cholet | Favreau Les Mauges |
| 49 | CA du Choletais | Cholet | Colline Villeneuve |
| 49 | Saumur Loire Développement | Saumur | Chemin Vert-Hauts Quartiers |
| TOTAL 49 | 3 | 4 | 13 |
| 53 | CA de Laval | Laval | Les Fourches |
| 53 | CA de Laval | Laval | Kellerman |
| 53 | CA de Laval | Laval | Pavement-Charité-Mortier-Murat |
| TOTAL 53 | 1 | 1 | 3 |
| 72 | CC de Sablé-sur-Sarthe | Sablé-sur-Sarthe | La Rocade |
| 72 | CC de Sablé-sur-Sarthe | Sablé-sur-Sarthe | Montreux sur Sablé |
| 72 | Le Mans Métropole | Allonnes | Chaoué/Perrières |

Les QPV en Pays de la Loire

| | | | |
|------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| 72 | Le Mans Métropole | Coulaines | Bellevue/Carnac |
| 72 | Le Mans Métropole | Le Mans | Ronceray/Glonnières/ Vauguyon |
| 72 | Le Mans Métropole | Le Mans | Les Sablons |
| 72 | Le Mans Métropole | Le Mans | L'Epine |
| TOTAL 72 | 2 | 4 | 7 |
| 85 | La Roche sur Yon Agglomération | La Roche-sur-Yon | Jean Yole – Pyramides |
| 85 | La Roche sur Yon Agglomération | La Roche-sur-Yon | Vigne-aux Roses |
| 85 | La Roche sur Yon Agglomération | La Roche-sur-Yon | Liberté-Zola |
| 85 | CC du Pays de Fontenay-le-Comte | Fontenay-le-Comte | Centre-Moulins Liots |
| TOTAL 85 | 2 | 2 | 4 |
| TOTAL PDL | 11 | 17 | 46 |

Analyse du questionnaire – Vaccination COVID-19

RÉPONSES DU 01 JUIN AU 02 JUILLET

Profils des répondants

47 équipes représentées sur 65

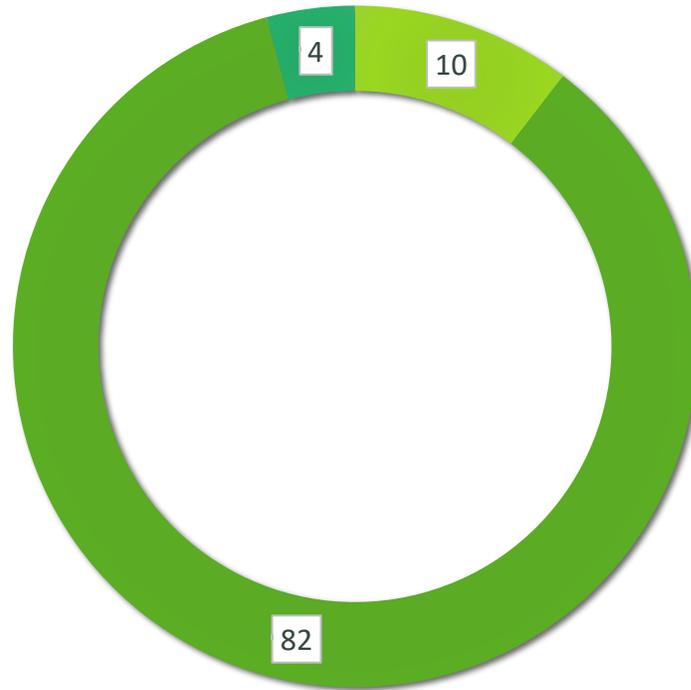
96 réponses de professionnels de santé sur 769 PS

Profession des répondants :

| | |
|--------------------------|-----|
| IDE | 42% |
| Médecin généraliste | 29% |
| Pharmacien | 22% |
| Sage-femme | 2% |
| Masseur-kinésithérapeute | 1% |
| Chirurgien-dentiste | 1% |
| IDE Asalée | 1% |
| Orthophoniste | 1% |

Pratiquez-vous la vaccination contre la COVID-19 ?

Analyse : 96 réponses



■ Non ■ Oui ■ Autres

Autres :

- A venir car pas de flacons
- Occasionnellement
- Oui mais plus maintenant

Si oui, de quelle(s) manière(s) pratiquez-vous la vaccination ?

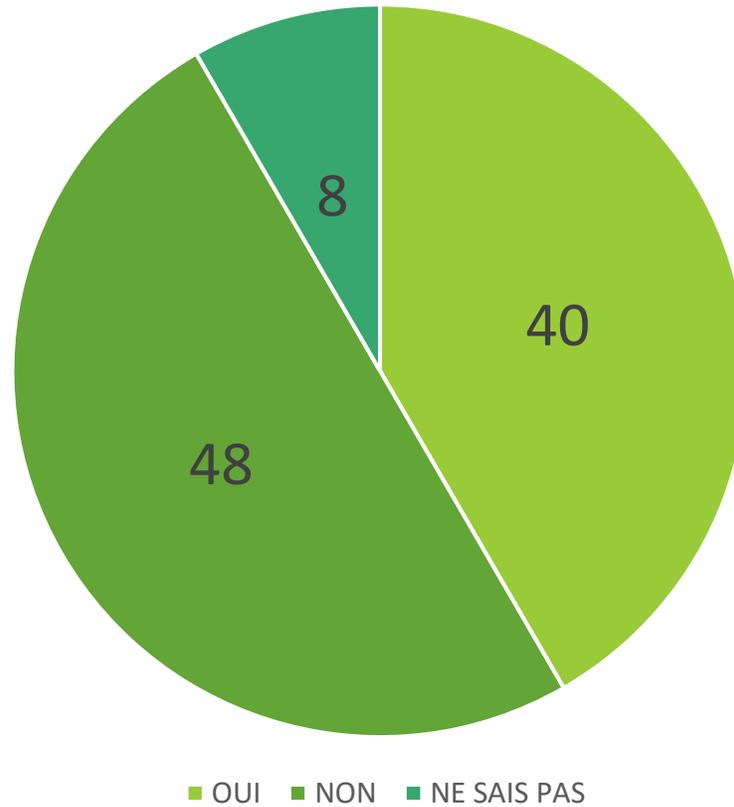
Analyse par équipe (de plus cité au moins cité) : 86 réponses sur 96

- De manière individuelle dans votre cabinet (**55 réponses**)
- En centre de vaccination référencé (**43 réponses**)
- De manière collective localement avec d'autres professionnels de santé dans une organisation coordonnée (ESP CLAP) (**32 réponses**)

- 1 vacation cet été

Pensez-vous que l'organisation en ESP CLAP a été déterminante dans la mise en place de la vaccination sur votre territoire ?

Analyse : 96 réponses



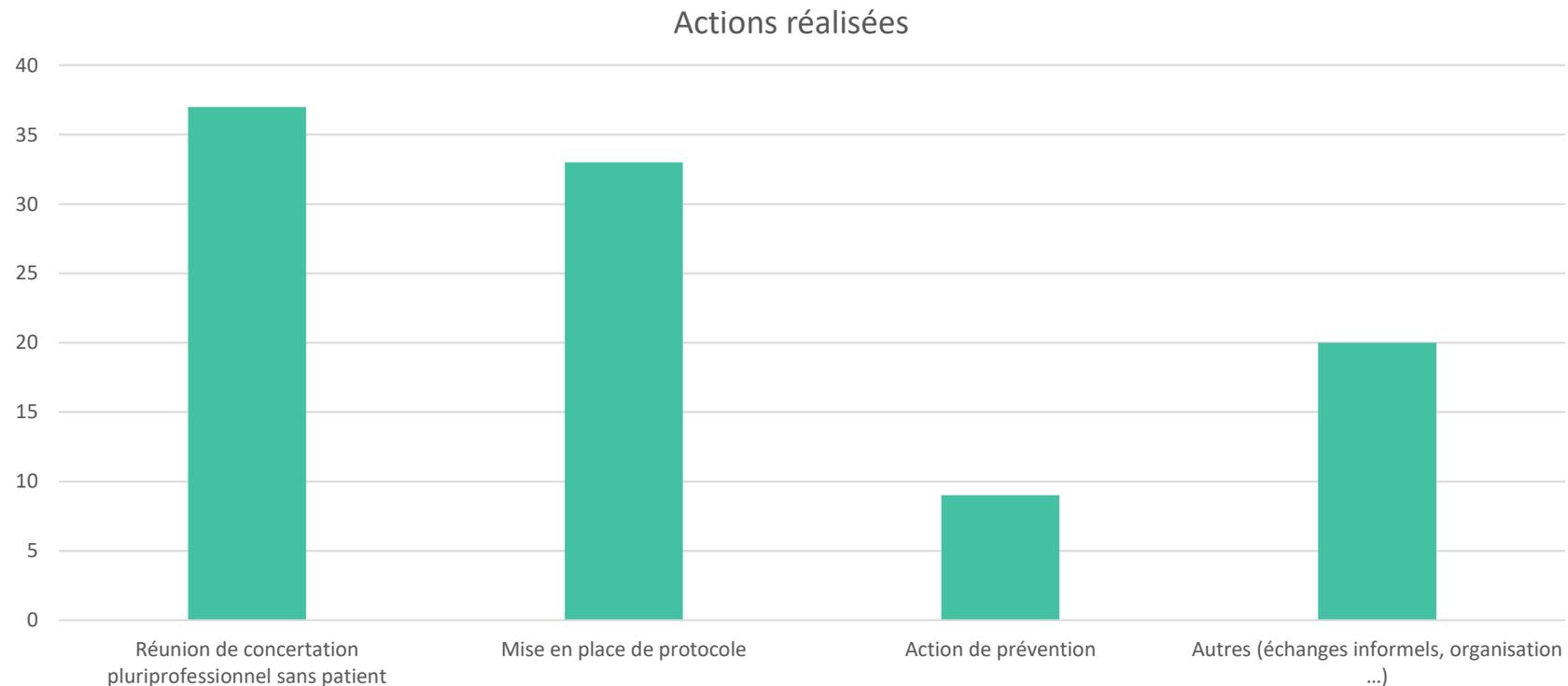
Précisez : vaccination collective, individuelle, en centre de vaccination référencés

Analyse : 19 réponses

| Réponses | TOTAL |
|---------------------------------|-------|
| VACCINATION COLLECTIVE | 10 |
| CENTRE DE VACCINATION REFERENCE | 5 |
| VACCINATION INDIVIDUELLE | 3 |
| Les 3 réponses précédentes | 1 |

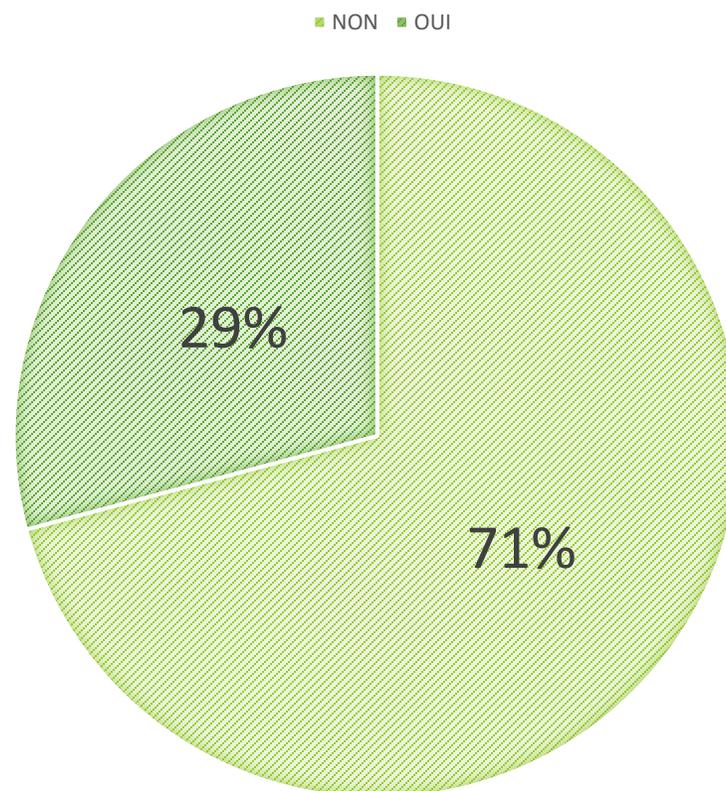
Si vous avez travaillé de façon pluriprofessionnelle, quelles ont été les actions réalisées ?

Analyse : 61 réponses sur 96



Au sujet de la vaccination, avez-vous des attentes particulières envers l'association ESP CLAP ?

48 réponses sur 96



Et si oui lesquels ?

Oui vis-à-vis de l'association :

- De l'indulgence par rapport à l'écriture du protocole vaccination
- Faire prendre conscience de la position difficile du professionnel devant la promotion de la vaccination alors qu'il n'y a pas de doses disponibles
- Retour des autres ESP CLAP au sujet de la vaccination
- Valoriser les IDE ASALEE

Autres :

- Echange entre pro pour l'organisation, message aux cabinets médicaux pour les avertir
- Peut être harmoniser l'action de vaccination au sein de l'ESP en impliquant tous les professionnels, un peu comme un mini centre de vaccinations ...
- Organisation pluriprofessionnelle d'un vaccinodrome
- Pour échanger sur l'éligibilité de certains patients à la vaccination
- Mutualisation des moyens
- Reprise des activités post-COVID
- Aide à la prise de rendez-vous

Remarques :

"J'espérais que faire partie d'une ESP nous aurait rendu crédibles auprès de l'ARS, mais non. »



ESP CLAP
Coordination autour du patient
Pays de la Loire

Annexe 4 : Guide d'accompagnement à la création d'une association loi 1901 - Association ESP CLAP

Accompagnement des ESP CLAP à la création d'une Association loi 1901

Association Régionale des ESP CLAP





L'Association Loi 1901

Aux termes de l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 :

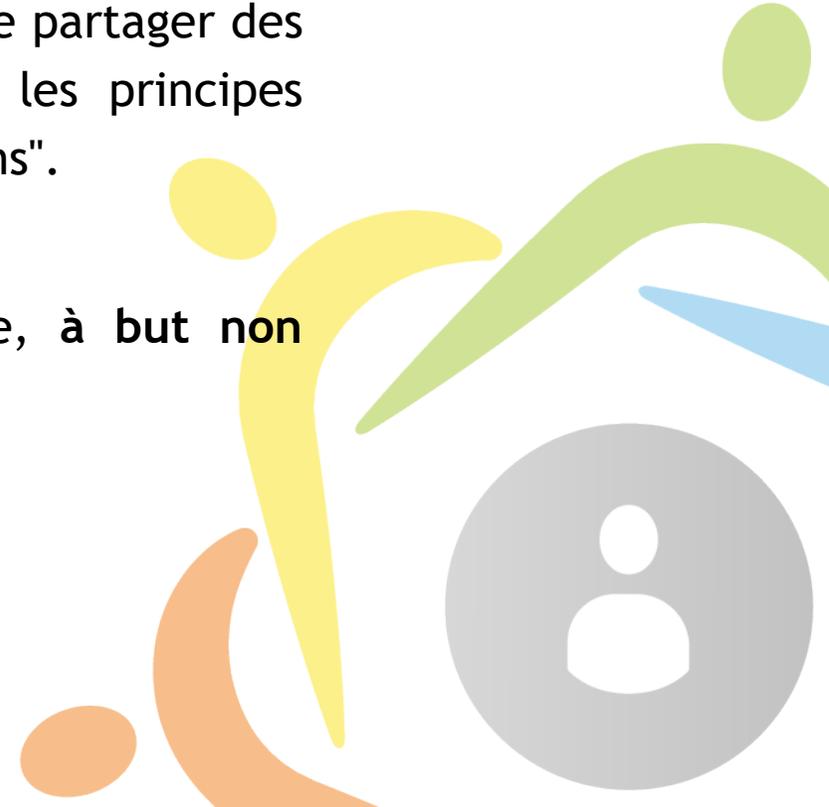


« L'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations".

Ce texte dispose que l'association est, par principe, à **but non lucratif**.

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/>





Création d'une association

Vous êtes au moins 2 personnes ?

Vous avez un projet en commun ou vous souhaitez organiser des activités ?

- ✓ Des actions de prévention ?
- ✓ De l'éducation thérapeutique du patient ?

Alors ... l'aventure démarre !





Les étapes pour créer une Association loi 1901



Comment faire ?

1 - Choisir le nom (aussi appelé : raison sociale) de votre association

Renseignez vous sur les noms d'associations déjà donnés, vous pouvez faire une recherche sur ce site : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/>

Peut-on choisir librement le nom d'une association ?

Pour plus d'explications rendez vous sur le site :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F31494>



→ Il faut donc vérifier la disponibilité du nom choisi pour votre association



Comment faire ?



2 - Rédiger les Statuts de l'Association et le Règlement Intérieur

Vous pouvez vous aider des outils d'accompagnement nommés :

- 1 - *Modèle - Statuts d'association – Professionnels de santé*
- 2 - *Modèle - Statuts d'association*
- 3 - *Modèle - Statuts d'association*

Les statuts sont les règles de l'association (fonctionnement, gouvernance, organisation), dont certaines sont imposées par la loi 1901. Des mentions obligatoires doivent y être insérées, comme :

- Déterminer le **siège social** de l'association
(peut être le domicile d'un des membres ou un bâtiment communal, en France. L'adresse du siège détermine quelle est la préfecture ou la sous-préfecture dont vous dépendez.)
- Déterminer l'**objet** de votre association (domaine d'activité et son champ d'action)
- Désigner les **responsables** (au minimum Président, mais préférable d'avoir : Trésorier – Secrétaire) et les **membres de l'association**

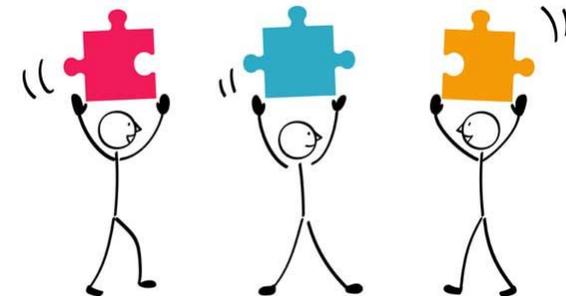


Comment faire ?

Vous devez obligatoirement désigner au moins une personne qui se chargera de diriger et représenter l'association : **Président**

Un **Trésorier** est également souvent désigné afin d'assister le Président dans la gestion de l'association.

Il peut être utile de nommer un **Secrétaire**, qui se chargera de veiller au bon fonctionnement de l'association d'un point de vue matériel et administratif.





Comment faire ?

Par ailleurs, lorsque l'association est soumise à des règles d'organisation internes complexes, les statuts peuvent être complétés par un autre document:

→ le Règlement Intérieur d'association



Le règlement intérieur (RI) statutaire est un document facultatif.

Il complète et précise les statuts, par exemple : sur le fonctionnement au quotidien de l'association (modalités de vote, fonctionnement de chaque section de l'association, définition des bénévoles pouvant être remboursés de leurs frais, etc.).

Il peut être prévu dans les statuts.

Ses avantages : la souplesse (contrairement aux statuts, il peut être modifié sur délibération de l'assemblée générale ordinaire).

Outils d'accompagnement :

- 1 – Modèle - Règlement Intérieur
- 2 – Modèle – Règlement Intérieur

/!\ Attention : Il est important de transmettre à tous les membres une copie des statuts de l'association ainsi qu'une copie du règlement intérieur



Comment faire ?

3 - Programmer une Assemblée Générale Constitutive

Outil d'accompagnement nommé « 1 – Modèle - Invitation Assemblée Générale Constitutive / 2 - Modèle - Invitation Assemblée Générale Constitutive »

La première assemblée générale d'une association, c'est-à-dire la réunion de tous les membres, dont l'objet est de constituer une nouvelle association. Cette réunion est nécessaire afin de fixer l'ensemble des règles de fonctionnement de l'association et d'en désigner les premiers dirigeants.

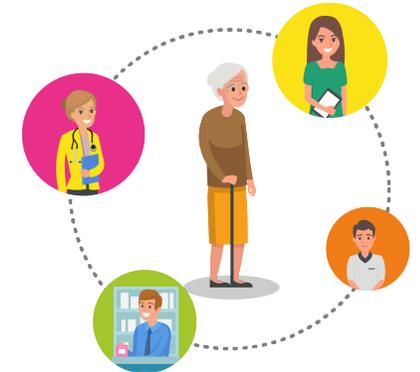
→ Valider les **Statuts**

→ Elire le **Bureau**

(Bureau composé au minimum : Président – Trésorier – Secrétaire)

→ Elire le **Conseil d'Administration** (si un CA est indiqué dans les statuts de l'association)

→ Les différentes décisions prises lors de l'AG doivent être obligatoirement rapportées dans un **procès-verbal** (*outil d'accompagnement nommé « 1 – Modèle - PV AG constitutive / 2 – Modèle - PV AG constitutive »*) et faire **une feuille d'émargement** des personnes présentes ou représentées (*outil d'accompagnement nommé « Modèle - Feuille Emargement »*)





Comment la déclarer ?



Comment la déclarer ?

4 - Création officielle et administrative de l'association

La déclaration est la formalité qui permet d'officialiser l'existence légale de l'association.

Elle est faite par l'un des membres chargé de l'administration de l'association ou par une personne mandatée.

Il faut déclarer l'association à la préfecture ou sous-préfecture dont dépend la commune de votre siège social.

3 modalités de déclaration d'une création d'association loi 1901 à la Préfecture :

- En ligne à travers la plateforme du service public :

<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp&typeCompte=association>

- Sur place

- Par courrier

→ Il faut transmettre le **Cerfa 13973*03 : formulaire de déclaration de création**, une **copie des statuts de l'association**, une **copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive** et la **Feuille d'émargement** des présents.



Comment la déclarer ?

A la suite de la déclaration, si la Préfecture accepte votre dossier de création d'association, vous recevrez :

→ **Récépissé officiel de déclaration d'association**

Sur ce document se trouve le numéro RNA (Répertoire national des associations)

La préfecture demande également la publication de la déclaration au Journal Officiel des associations , en vous rendant sur ce site internet :

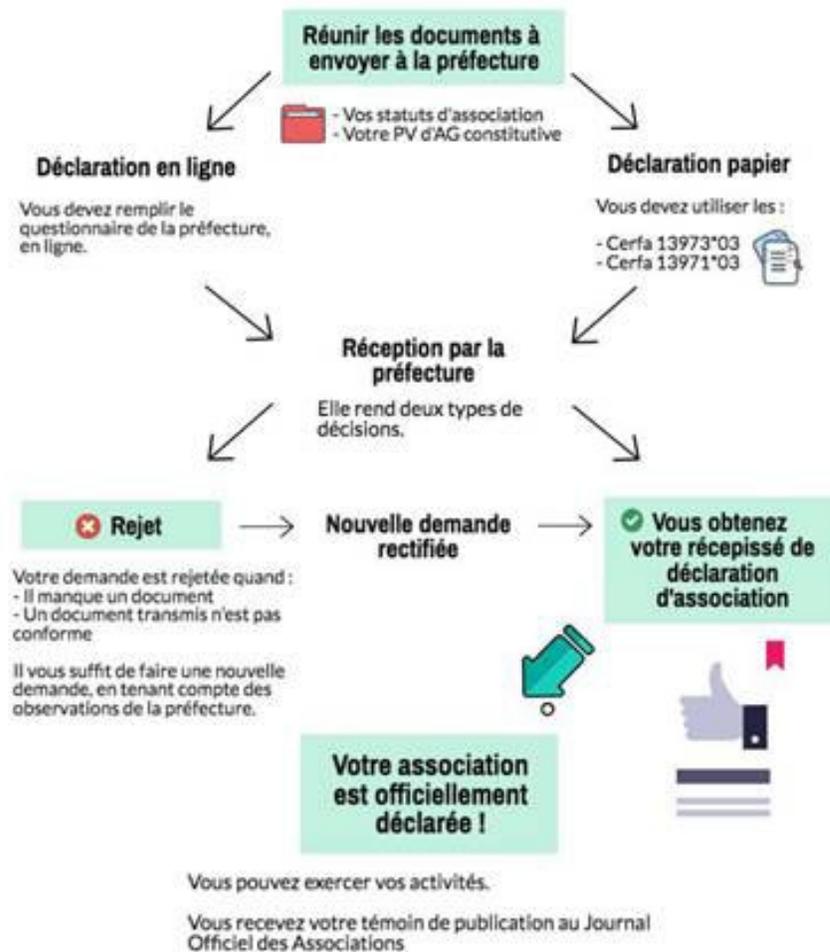
<https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/>





Comment la déclarer ?

DECLARER SON ASSOCIATION LOI 1901





Modalités à faire à la suite de la déclaration en Préfecture



Modalités à faire à la suite de la déclaration en Préfecture

→ Créer le **n° de SIRET (INSEE)** pour obtenir les subventions publiques :

<https://www.insee.fr/fr/information/1948450>

Outil d'accompagnement nommé « Modèle - Courrier Demande SIRET »

→ Prendre une **assurance responsabilité civile** (si besoin pour réserver des salles)

→ Il vous faudra aussi ouvrir un **compte bancaire**



Comment pourra-t-elle fonctionner ?



Comment pourra-t-elle fonctionner ?

Il est obligatoire de mener au moins une assemblée générale annuelle

Indiquer à l'administration les changements de l'association :

→ **Modification des statuts** : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1123>

→ **Changement dans l'administration de l'association** (par exemple du bureau)

→ **Publier vos comptes**

En général, dans les 6 mois suivant l'assemblée générale, déposez en ligne les comptes annuels (ce dépôt n'est obligatoire que si l'association a un commissaire aux comptes (CAC). La désignation d'un CAC est obligatoire lorsque le montant total des aides publiques atteint 153 000 €. Cette publication est obligatoire pour tous les fonds de dotation.

/!\ Attention : au-delà de certains montants de subventions, de dons, de recettes, ... vous devez prendre un commissaire aux comptes.

→ **Déclarer un événement sur la voie publique**

→ **La dissolution d'une association**



Liste Préfecture et Sous-Préfecture



Liste Préfecture et Sous-Préfecture

Rendez vous sur le site :

→ <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/pays-de-la-loire/prefecture>

Pour connaître votre Préfecture ainsi que la Sous-Préfecture à laquelle vous dépendez



Pour plus d'informations



Pour plus d'informations

- **Des sites internet complémentaires à cette présentation :**

→ <https://www.associations.gouv.fr/creer-votre-association.html>

→ <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3109>

→ https://www.legalplace.fr/guides/association-loi-1901/#Quelles_sont_les_caracteristiques_d8217une_association_loi_1901

- **Retrouvez tous les guides pratiques pour la vie associative :**

<https://www.associations.gouv.fr/guide-pratique-vie-associative.html>





ESP CLAP
Coordination autour du patient
Pays de la Loire

Association des ESP CLAP Pays de la Loire



Parc de la Gibraye - Bâtiment C2
13 rue de la Loire
44230 Saint-Sébastien-Sur-Loire



06 65 18 11 44



contact@esp-clap.org



www.esp-clap.org





ESP CLAP
Coordination autour du patient
Pays de la Loire

Annexe 5 : Guide d'accompagnement à
l'écriture du projet de santé

Guide d'Accompagnement à l'écriture du Projet de Santé

Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement
Autour du Patient





Après la réunion de présentation du dispositif ESP CLAP, se lancer dans l'écriture du projet de santé

1



L'association régionale des ESP CLAP nous a présenté le dispositif.

2



Entre professionnels de santé, nous devons prévoir une première réunion pour réfléchir au **projet de santé** et l'écrire.
Pour cela plusieurs réunions seront nécessaires.



L'organisation de notre première réunion d'écriture du projet de santé

Invitations des professionnels de santé de notre territoire, en précisant :

- Lieu
- Date
- Horaire

Objectifs de la première réunion : Réfléchir collectivement sur les 4 points

(Professionnels de santé, Thématiques, Actions, Organisation des actions) du projet de santé et prévoir son écriture

Prévoir les prochaines dates de réunions



La démarche de reconnaissance du Projet de Santé

Le Projet de Santé, c'est le seul document nécessaire pour être reconnu en ESP CLAP

2



- 1** - Les professionnels de santé (PS) écrivent le projet de santé.
(les PS qui participent entièrement à la rédaction du projet de santé seront indemnisés de 500 euros par PS)
- 2** - Les PS envoient l'ébauche du projet de santé à l'association ESP CLAP pour relecture et conseils.

Projet de santé conforme

- 3** - L'association ESP CLAP envoie votre projet de santé à l'Animateur Territorial (AT) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre territoire.
- 4** - L'AT ARS prévoit un temps d'échange présentiel ou visio pour reconnaître votre projet de santé.
- 5** - Il faut ensuite attendre le courrier officiel de reconnaissance de votre ESP CLAP par l'ARS.

Courrier de reconnaissance reçu



- 6** - Chaque professionnel de santé signe avec l'association régionale des ESP CLAP, une convention pour mettre en place ces actions coordonnées et indemnisées.
- 7** - Les PS peuvent démarrer la réalisation d'actions pluriprofessionnelles indemnisées.



L'écriture du Projet de Santé en 4 points

Comment démarrer? Réfléchir sur ces 4 points avant de passer à l'écriture :

- Quels sont **les professionnels de santé** qui seront dans l'ESP CLAP ?
Quels sont les professionnels de santé de notre territoire et avec lesquels nous avons des patients en commun ?
- Quelles sont les **thématiques** sur lesquelles nous souhaitons travailler ?
Quelles sont les difficultés rencontrées dans notre patientèle en commun ?
Sur quelles thématiques nous souhaitons travailler en tant que professionnel de santé pour améliorer notre quotidien dans la prise en charge des patients que nous avons en commun ?
- Quelles **actions** souhaitons-nous mettre en place ? (en référence aux actions prédéfinies dans le projet de santé)
- Quelle est **l'organisation des actions** ? Comment les mettre en place ? les suivre ? les évaluer ?
Définir nos modalités d'organisation



Les professionnels de santé de l'ESP CLAP



PROJET DE SANTE
• Equipe de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient •

Les membres de l'équipe :

| Nom : | Prénom : | Profession : | Adresse d'exercice : | Téléphone : | Adresse email : | Numéro professionnel (RPPS, Fines, ou Adeli) | Ecriture du projet de santé* : |
|-------|----------|--------------|----------------------|-------------|-----------------|--|--|
| | | | | | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | | | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | | | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | | | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

→ Renseignez les professionnels de santé qui vont constituer votre ESP CLAP

Attention : *Peuvent être membres de votre ESP CLAP tous les professionnels de santé que vous allez choisir !*

Par contre, **seuls les professionnels de santé inscrits au code de santé publique pourront être membres et indemnisés par notre association.**

→ Indiquez si chaque professionnel à participer à l'écriture du projet de santé



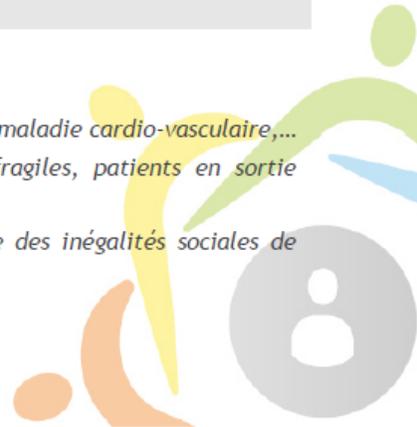
Les thématiques du Projet de Santé

THEME(s) CHOISI(s) :



Exemples :

- *thématique par pathologie : ex maladie chronique : diabète, plaies chronique, maladie cardio-vasculaire,...*
- *thématique par profil de patient : personnes âgées, handicap, patients fragiles, patients en sortie d'hôpital... ;*
- *autres thématiques : maintien à domicile, soins palliatifs, prévention, lutte des inégalités sociales de santé,*

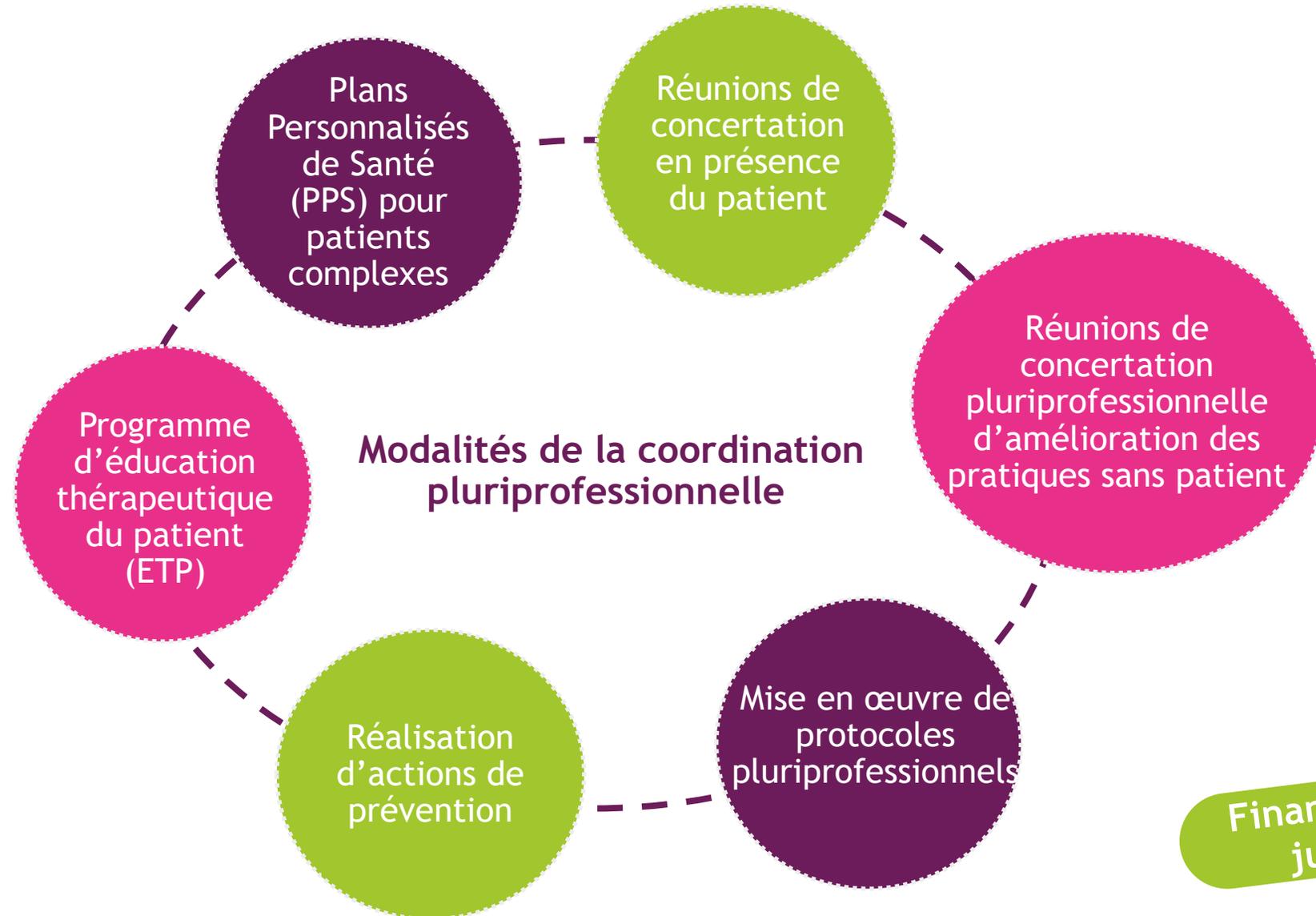


D'autres exemples récurrents :

- Gestion des AVK
- Observance médicamenteuse
- Vaccination
- Sortie d'hôpital



Le choix des actions pluriprofessionnelles



Financement sur justificatif



Définition de l'organisation, du suivi et de l'évaluation pour chaque action

- Critères d'inclusion des patients
- Professionnels qui seraient susceptibles de réaliser cette action
- Nombre de réunions prévues dans l'année
- Modalités d'organisation
- Modalités de suivi

Attention :

Pour chaque action choisie, il faut remplir la fiche détaillant votre organisation

Exemple :

Choix des modalités :

Le projet de santé suivant propose quatre principales modalités rémunérées à vous de choisir ce qui correspond à vos besoins. L'équipe peut choisir autant de modalités qu'elle le souhaite, au minimum il faudra mettre en place au moins l'une d'entre elle.



1 - Plans Personnalisés de Santé :

Réalisation de Plans Personnalisés de Santé (PPS) qui s'applique dans toutes les situations où un travail formalisé est utile entre acteurs de proximité exerçant au plus près du patient. Il favorise la prise en charge en équipe pluriprofessionnelle dans un cadre de coopération non hiérarchique. Il prend en compte toutes les dimensions de la prise en charge des patients : médicale,



PROJET DE SANTE

- Equipe de Soins Primaires Coordonnées
Localement Autour du Patient •



1 - Plan Personnalisé de Santé :

Critères d'inclusion des patients :

Dans quel cas un Plan Personnalisé de Santé est-il réalisé ?

Ex : Patients complexes, patients âgés, patients fragiles, maintien à domicile, ...

Professionnels qui seraient susceptibles les réaliser :



ESP CLAP
Coordination autour du patient
Pays de la Loire

Association des ESP CLAP Pays de la Loire



Parc de la Gibraye - Bâtiment C2
13 rue de la Loire
44230 Saint-Sébastien-Sur-Loire



06 65 18 11 44



contact@esp-clap.org



www.esp-clap.org

